



## **BOUST – Compte-rendu du 26 janvier 2023**

Le Conseil Municipal de Boust a décidé :

- De verser au SIVU ECLOS le 3<sup>ème</sup> appel à contribution 2022 d'un montant de 12000 €.
- De modifier la possibilité pour le maire, de prendre toutes décisions concernant les marchés d'un montant inférieur de 6 000 € HT.
- D'accepter les travaux suivants :
  - Terrassement pour la pose d'un nouveau compteur eau à la salle Saint Maximin, d'un montant de 4220,40 €,
  - Travaux forestiers pour l'année 2023, réalisés par l'ONF, d'un montant de 6991,10 € TTC,
  - Travaux aux abords de la casemate de l'observatoire afin de la nettoyer et de la sécuriser. Le montant s'élève à 5616,00 € TTC.
- De modifier le tableau des emplois de la façon suivante :

| <b>Suppression</b>                                                    | <b>Création</b>                                                                                             |
|-----------------------------------------------------------------------|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet | Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire à temps non complet (20/35 <sup>ème</sup> ) |
| Adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe à temps complet | adjoint technique territorial 2 <sup>ème</sup> classe stagiaire à temps complet                             |
|                                                                       | adjoint administratif territorial stagiaire à temps non complet (17,50/35 <sup>ème</sup> )                  |

- D'accepter la vente d'un tracteur pour un montant de 1500,00 €.
- D'accepter la recette suivante :
  - 396,30 € de Groupama relatif au sinistre situé au lotissement sous les Vergers (sinistre n° 2022680824)
- D'accorder une subvention de 100 € en faveur du Souvenir Français de Cattenom.